

Communiqué de presse

DU SALAIRE, DES EMPLOIS, DU RESPECT !

Les agents de l'Inrap sont parmi les moins bien payés de la Fonction publique de l'Etat.

L'arrêté qui définit leur rémunération n'a pas évolué depuis une vingtaine d'années à tel point qu'aujourd'hui un technicien de fouille embauché en premier échelon a un salaire en dessous du SMIC. En haut de l'échelle, un ingénieur de catégorie 5 touche en entrée de grille 1,31 fois le SMIC (en 2002 c'était 1,85). Les agents de l'Inrap n'ont bénéficié d'aucun des réajustements opérés au sein du ministère depuis 10 ans et ils sont tributaires du gel du point d'indice.

Un choc démographique majeur est à venir : 800 départs en retraite sont à prévoir d'ici 2032. Si rien n'est fait dès maintenant pour le renouvellement des effectifs et des compétences, l'Inrap met en péril sa capacité opérationnelle et le sens de ses missions. La direction de l'Inrap gère le surcroît d'activité par l'embauche de collègues en contrats précaires, d'année en année plus maltraités. Pour la direction de l'établissement, le recrutement de techniciens en CDI n'est pas à l'ordre du jour. A défaut d'avenir professionnel et dans le contexte des réformes de l'assurance chômage, c'est toute une génération d'archéologues qui pourrait être sacrifiée et à terme un savoir-faire qui va disparaître.

L'Inrap n'a plus d'autre boussole que la gestion budgétaire. Agents et missions de l'Inrap sont devenus les variables d'ajustement d'une vision financière dans laquelle les missions scientifiques et patrimoniales sont devenues accessoires. Ce management délétère, conjugué au sous-effectif chronique affecte l'ensemble des agents de l'établissement, toutes fonctions confondues. Il est à l'origine des nombreuses alertes RPS (Risques Psycho-Sociaux) déposées dans plusieurs inter régions et services.

En conséquence, les agents de l'établissement se mobilisent **jeudi 3 décembre aux colonnes de Buren/Palais Royal à partir de 11 heures** pour la reprise rapide des négociations avec les Ministères de tutelle concernant :

- **La revalorisation de la grille salariale permettant de compenser la perte de pouvoir d'achat subie par les personnels depuis 2002 (Estimée au minimum à 500€ net par mois).**
- **La mise en place d'une politique d'emploi basée sur le recrutement régulier d'agents en CDI pour mettre fin à la précarité et maintenir la capacité opérationnelle et scientifique de l'établissement.**
- **La fin d'une organisation du travail pathogène et destructrice.**

Paris, Marseille, Dijon, le 2 décembre 2020